



INFORMATION
AU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 janvier 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 Janvier 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 Janvier 1997

Stationnement : contraintes financières de la SOPAC

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD,
Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Françoise GAILLARD

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,
M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal
BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,
Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT,
Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, M. Guy-
Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Patricia LUCAS

DELIBERATION C-96008

Stationnement : contraintes financières de la SOPAC

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Après les modifications du mode de fonctionnement intervenues début Novembre Place de La Brèche, visant à instituer la gratuité de la 1^{ère} ½ heure de stationnement pour répondre à la demande des usagers et de l'Association des Commerçants Niortais, puis compte tenu de la suppression de places de stationnement sur voirie et sur zone affermée du fait des équipements municipaux en cours de réalisation (Place Saint-Jean, Espace Niortais notamment), il apparaît que ces dispositions entraînent une perte de recette pour la SOPAC, notamment pour ce qui résulte de l'aménagement de la Place de La Brèche.

Selon la SOPAC, la période de référence n'est pas suffisante pour porter des conclusions définitives et elle propose de poursuivre une période d'observation jusqu'à fin Février.

[Ordre du jour](#)